CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1956-1957

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 17 octobre 1956. — Présidence de M. Rochereau, président. — Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a tout d'abord désigné comme rapporteurs :

- M. Valentin,
- a) pour le projet de loi (nº 636, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ratification des décrets

nº 56-3 du 5 janvier 1956, nº 56-5 du 5 janvier 1956, nº 56-59 du 19 janvier 1956, nº 56-205 du 25 février 1956 tendant à suspendre la perception de certains droits de douane d'importation;

- b) pour le projet de loi (n° 727, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ratification des décrets n° 56-354 du 5 avril 1956, n° 56-376 du 12 avril 1956, n° 56-477 du 14 mai 1956 et n° 56-629 du 28 juin 1956 portant rétablissement total ou partiel de droits de douane d'importation et suspension provisoire des droits applicables aux animaux de l'espèce bovine et aux viandes de ces animaux dans la limite de contingents tarifaires;
- M. Charlet, pour la proposition de loi (nº 682, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à interpréter les lois nºs 51-671, 51-673, 51-674 du 24 mai 1951 et nº 52-861 du 21 juillet 1952 sur les accords franco-tchécoslovaque, franco-polonais, franco-hongrois et franco-yougoslave.

M, Charlet a présenté son rapport 'qui concluait à l'adoption sans modification du texte voté par l'Assemblée Nationale. Toutefois, un problème juridique n'ayant pu être totalement éclairci, le commission a chargé son rapporteur de prendre contact avec la commission de la justice et de lui rendre compte au cours d'une prochaine séance.

Enfin, la commission a entendu MM. Jeudon, Président de l'Assemblée des Présidents des Chambres de métiers de France, Dallant, Président de la Confédération nationale artisanale, et Lecœur, Président de la Fédération nationale des Artisans du Bâtiment, sur l'organisation artisanale.

Après un large débat auquel ont pris part MM. d'Argenlieu, Naveau, Schiaffino, Valentin, Verneuil, de Villoutreys et le président, la commission a décidé d'entendre un représentant de la Fédération Nationale du Bâtiment dont l'opinion ne concordait pas avec celle des représentants de l'artisanat.

La commission a désigné M. Méric comme rapporteur du projet de loi (nº 19, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, tendant à modifier certaines dispositions relatives à l'élection aux Chambres de métiers et aux métiers artisanaux.

Au cours d'une deuxième séance, tenue dans l'après-midi sous la présidence de M. Gadoin, vice-président, la commission a entendu M. Matheron, secrétaire général de la Fédération nationale du Bâtiment, qui lui a exposé les raisons pour lesquelles cette Fédération considérait l'article 5 du projet de loi relatif à l'élection aux chambres de métiers et à l'organisation artisanale comme une limitation de l'initiative privée et de la liberté du commerce et de l'industrie.

Jeudi 18 octobre 1956. — Présidence de M. Gadoin, vice-président. — La commission a examiné le rapport de M. Méric sur le projet de loi (n° 19, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, tendant à modifier certaines dispositions relatives à l'élection aux chambres de métiers et aux métiers artisanaux.

Sur proposition de son rapporteur, elle a adopté pour l'article premier le texte suivant :

- « L'article 5 du décret nº 55-657 du 20 mai 1955, modifiant le titre II du Code de l'artisanat est abrogé.
- « Les membres des chambres de métiers dont la durée du mandat avait été limitée par application des dispositions de l'article 5 susvisé resteront en fonction jusqu'en novembre 1959.
- « Le mandat des membres des chambres de métiers d'Alsace et de Moselle, élus en 1952, est prorogé jusqu'en 1959. »

Elle a adopté sans modification les articles 2, 3 et 4.

Par contre, à l'article 5, elle a adopté, pour le deuxième alinéa, le texte suivant :

« Cette disposition est applicable à toute entreprise, quelle qu'en soit la forme, qui répond à la définition donnée par le titre I du Code de l'artisanat »,

et a prévu, au troisième alinéa, que l'avis de l'Assemblée des Présidents de Chambre de Commerce serait demandé lors de l'établissement de la liste des métiers.

Enfin, la commission a adopté un article 5 bis nouveau ainsi conçu :

« Par voie de dérogation individuelle et dans des conditions fixées par décret et pour chaque profession, les préfets pourront permettre l'exercice de l'un des métiers visés à l'article 5 ci-dessus. »

Les articles 6 et 7 ont été adoptés sans modification.

AGRICULTURE

Mercredi 17 octobre 1956. — Présidence de M. Restat, président. — La commission a désigné:

- M. Brettes, comme rapporteur des propositions de résolution :
- (nº 717, session 1955-1956), de M. Chazette, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour venir en aide aux exploitants agricoles et aux collectivités locales du département de la Creuse, victimes des orages de grêle des mois de mai et juillet 1956;
- (nº 8, session 1956-1957), de M. Auberger, tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours aux sinistrés bourbonnais, victimes des orages de grêle survenus les 6 et 7 septembre 1956, et à envisager en leur faveur des dégrèvements fiscaux et des prêts pour la remise en état de leurs bâtiments endommagés par la grêle;
- M. Primet, comme rapporteur de la proposition de loi (nº 728, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 43 de la loi nº 52-799 du 10 juillet 1952, modifié par la loi nº 55-21 du 5 janvier 1955 sur l'allocation de vieillesse agricole.

Ensuite, la commission a décidé d'envoyer une délégation auprès :

- de M. le Ministre des Affaires économiques et financières pour l'entretenir de la situation actuelle du marché de la viande, du payement des impôts agricoles et des crédits d'investissements agricoles;
- de M. le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture pour lui exposer les difficultés rencontrées lors de la commercialisation des céréales.

Enfin, la commission a décidé d'adresser à M. le Ministre de la Défense nationale la motion suivante :

- « La commission sénatoriale de l'agriculture,
- « considérant l'appel anticipé sous les drapeaux de la classe 1956/II, le maintien sous les drapeaux et le rappel de classes plus anciennes ;

- « considérant, d'autre part, la très grave crise que subit l'agriculture déjà si rigoureusement éprouvée au cours de la campagne dernière;
- « demande, avec insistance, au Gouvernement de bien vouloir :
- « 1º Faire droit dès maintenant aux demandes de permissions agricoles présentées par les jeunes agriculteurs récemment incorporés, sans exiger d'eux qu'ils aient déjà accompli quatre mois d'instruction ;
- « 2º Accorder aux agriculteurs maintenus et rappelés, servant actuellement en Afrique du Nord et se trouvant sur le point d'être démobilisés, la permission libérable à laquelle ils ont droit, et ce, à une période telle qu'ils puissent se livrer aux travaux agricoles d'automne. »

BOISSONS

Jeudi 18 octobre 1956. — Présidence de M. Georges Bernard, président. — La commission a procédé à un échange de vues sur la situation viticole et les problèmes relatifs à l'alcool.

Outre celles du président, elle a entendu les explications de MM. Péridier, Bène et Pauzet.

Elle a, d'autre part, préparé l'audition de M. André Dulin, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, prévue pour sa prochaine séance.

DÉFENSE NATIONALE

Mardi 16 octobre 1956. — Présidence de M. Rotinat, président. — La commission a longuement entendu M. Max Lejeune, secrétaire d'Etat à la Guerre, sur la situation militaire en Algérie.

Le Ministre a fait le point de la pacification dans les diverses régions de l'Algérie. Il a indiqué que si, militairement, la situation s'est grandement améliorée depuis février dernier, il reste actuellement le grave problème que pose l'aide fournie aux rebelles algériens à travers les frontières marocaine et tunisienne et, à l'intérieur même de l'Algérie, par certains mouvements politiques. Il a ensuite donné des précisions sur les conditions du rapatriement

des rappelés et le moral des unités; il a insisté sur l'importance que présente le recrutement des Français musulmans résidant soit en Algérie, soit en Métropole.

Après avoir indiqué l'état des matériels, notamment des lélicoptères et des camions blindés, le Ministre s'est élevé contre es exagérations mensongères au sujet des prétendues « exactions » des troupes françaises en Algérie. Il a, enfin, décrit l'état actuel des rapports entre l'armée métropolitaine et les armées marocaine et tunisienne.

A la suite de cet exposé très complet, M. Max Lejeune a répondu aux questions qui lui ont été posées par les commissaires, notamment MM. de Maupeou, Jaouen, Barré, Pinchard.

MM. Barré, de Maupeou et Pisani ont été désignés pour participer à la conférence des parlementaires des pays membres de l'O. T. A. N. qui doit se tenir à Paris du 19 au 23 novembre.

M. de Montullé a été désigné pour rapporter la proposition de loi(n° 725, session 1955-1956) adoptée avec modification par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, tendant à définir les conditions d'attribution des décorations dans l'Ordre de la Légion d'honneur aux militaires n'appartenant pas à l'armée active.

Mercredi 17 octobre 1656. — Présidence de M. Rotinat, président. — La commission a désigné les membres d'une délégation chargée d'accomplir, pendant la seconde quinzaine de novembre, une mission d'information en Algérie.

Ont été nommés:

MM. de Maupeou, Jaouen, Vanrullen (suppléant : M. Boulangé), et Pidoux de la Maduère (suppléant : M. Valentin).

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 17 octobre 1956. — Présidence de M. Canivez, président. — La commission a entendu le rapport de M. Lamousse sur la proposition de loi (n° 309, année 1955) de MM. Michelet, Jaubert et Charles Morel, tendant à préserver les richesses préhis-

toriques du sous-sol français. Le rapporteur a souligné que la protection des richesses préhistoriques dépend moins du vote d'un texte de loi, lequel existe déjà, que des moyens mis à sa disposition. Il a suggéré, en conclusion, une législation plus souple assortie de créations de postes de gardiens et d'assistants auprès des directeurs régionaux des antiquités.

Après un échange de vues, la commission, qui était saisie de deux autres textes, le projet de loi (n° 13, session 1956-1957) tendant à compléter la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, et la proposition de loi (n° 658, session 1955-1956) tendant à modifier la loi du 12 avril 1943 relative à la publicité par panneaux réclame, par affiches et aux enseignes, a décidé de joindre ces affaires à la proposition initiale et d'en confier le rapport commun à MM. Lamousse et Delalande.

La commission a, ensuite, désigné M. Southon rapporteur de la proposition de résolution (nº 716, session 1955-1956) tendant à inviter le Gouvernement à comprendre la tapisserie parmi les travaux de décoration dans les bâtiments de l'enseignement public.

FINANCES

Mercredi 17 octobre 1956. — Présidence de M. Alex Roubert, président. — La commission a tout d'abord entendu un rapport de M. de Montalembert sur un projet de décret soumis à l'avis des commissions des finances du Parlement, tendant à faire bénéficier les organismes stockeurs de riz d'une partie des disponibilités de liquidation du Groupement national d'achat du riz sur lequel la commission des finances de l'Assemblée Nationale a donné un avis défavorable.

Après un débat auquel ont pris part MM. Courrière, Fléchet, de Montalembert, Pellenc, rapporteur général et Roubert, président, la commission a décidé, tout en s'associant à la demande de la commission des finances de l'Assemblée Nationale tendant à obtenir du Gouvernement une information d'ensemble sur la situation économique et financière des coopératives agricoles, de demander à cette commission de suspendre l'effet de son avis défavorable sur le projet de décret jusqu'à ce que les résultats de cette étude soient connus.

La commission a ensuite désigné M. Fléchet comme troisième membre la représentant au sein de la commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution du Traité de Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 17 octobre 1956. — Présidence de M. François Schleiter, président. — La commission a examiné le rapport de M. Florisson sur le projet de loi (nº 635, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, ayant pour objet la protection des monuments et des sites dans les territoires d'outre-mer, dont le Président Schleiter a donné lecture en l'absence du rapporteur. Après l'avoir adopté, elle a chargé M. Quenum-Possy-Berry de le présenter en séance publique.

Elle a, d'autre part, fait adopter les rapports de M. Arouna N'Joya sur la proposition de résolution (n° 608, session 1955-1956), de M. de Menditte, tendant à favoriser entre les collectivités de la Métropole et les collectivités d'outre-mer, la pratique dite des « parrainages » et sur la proposition de résolution (n° 619, session 1955-1956), dont il est l'auteur, tendant à organiser et encourager l'art indigène au Cameroun.

Elle a, enfin, désigné, en remplacement de M. Riviérez, M. Haïdara Mahamane comme rapporteur de la proposition de résolution (nº 618, session 1955-1956), de M. N'Joya, concernant les assesseurs africains.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 18 octobre 1956. — Présidence de M. Bonnefous, président. — La commission a nommé rapporteurs :

— M. Deutschmann, du projet de loi (nº 679, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, concernant le placement des capitaux de la dotation des associations reconnues d'utilité publique et régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 et du fonds de réserve des fondations reconnues d'utilité publique;

- M^{me} Dervaux, du projet de loi (n° 680, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier la loi n° 52-883 du 24 juillet 1952 portant détermination et codification des règles fixant les indemnités accordées aux titulaires de certaines fonctions municipales et départementales;
- M. Verdeille, de la proposition de résolution (n° 721, session 1955-1956), de M. Geoffroy, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles pour compenser les pertes de recettes subies par les collectivités locales sur le territoire desquelles sont effectués des travaux publics.

La commission a ensuite décidé de demander une prolongation de deux mois du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour l'examen de la proposition de loi (nº 604, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter l'article 3 de la loi du 19 juillet 1954 autorisant la cession à l'Etat par la Ville de Paris d'une parcelle du bois de Vincennes en vue de la construction d'un lycée de jeunes filles.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Jeudi 18 octobre 1956. — Présidence de M. Jean Bertaud, président. — La commission a désigné, tout d'abord, comme rapporteurs :

- M. Julien Brunhes pour le projet de loi (n° 562, session 1955-1956), modifié par l'Assemblée Nationale, sur la responsabilité du transporteur aérien;
- M. Beaujannot pour le projet de loi (n° 694, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la construction d'un pont suspendu sur la Garonne;
- M. Jean Bertaud pour la proposition de résolution (n° 12, session 1956-1957), de M. Schwartz, relative à l'institution d'un contrôle routier.

Elle a entendu, ensuite, un exposé de M. Thiers, maire de Cabourg, sur les perspectives actuelles du tourisme français.

Après avoir précisé les causes générales de la décadence de notre première industrie nationale (cherté de la vie en France due au poids des salaires et des charges sociales, multiplication des marchés touristiques depuis 1939, etc.) et la gêne supplémentaire qui résulte de son caractère saisonnier, le maire de Cabourg en a marqué les conséquences : effondrement dramatique du capital hôtelier et déséquilibre de la balance du tourisme.

Les remèdes? Les prix du travail saisonnier ne peuvent guère être abaissés mais l'hôtellerie a besoin d'être traitée par les pouvoirs publics comme une industrie d'exportation, la patente peut être « aménagée », le prélèvement par l'Etat sur les produits des casinos devrait être moindre, la taxe de séjour rendue moins vexatoire...

M. Thiers a posé enfin la question de savoir par qui devrait être organisé le tourisme et il a brièvement rappelé les étapes qui ont abouti à la création de la Direction générale et du Conseil Supérieur du Tourisme.

Hostile à la création d'un Secrétariat d'Etat qui n'arriverait d'ailleurs pas à rassembler tous les fonctionnaires qui s'occupent du tourisme dans les différents ministères, M. Thiers a déclaré que le tourisme ne peut être que favorisé et non pas dirigé : il faut un organisme autonome, un office national, rattaché à un grand Ministère des Affaires économiques et non plus au Ministère des Travaux publics.

Enfin, MM. Henri Barré, de Menditte, Beaujannot, Raybaud, Lodéon et le président lui-même ont posé différentes questions au maire de Cabourg.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 18 octobre 1956. — Présidence de M. Bousch, président. — La commission a entendu un exposé de MM. Bousch et Cornat sur la mission d'information accomplie par une délégation de la commission en Pologne et en U. R. S. S.

La commission a ensuite évoqué les problèmes posés par l'article 5 du projet de loi (nº 19, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, tendant à modifier certaines dispositions relatives à l'élection aux chambres de métiers et aux métiers artisanaux, et elle a chargé M. Vanrullen de demander un certain nombre d'éclaircissements au Gouvernement, notamment sur les premier et deuxième alinéas de l'article 5.

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, REGLEMENT ET PÉTITIONS

Mercredi 17 octobre 1956. — Présidence de M. de Montalembert, président. — La commission a examiné la proposition de loi (n° 731, session 1955-1956), de M. Alex Roubert, tendant à modifier l'article 60 du décret organique du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat.

Elle en a approuvé les termes à l'unanimité et a chargé son président, M. de Montalembert, de la rapporter.

La commission a ensuite adopté à l'unanimité le rapport de M. Marcilhacy sur la proposition de loi (n° 579, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 17 de la loi du 5 octobre 1946 relative aux élections des membres de l'Assemblée Nationale.

A la demande du rapporteur, elle a décidé le rejet de la proposition de loi.

COMMISSION DE COORDINATION POUR LES AFFAIRES D'INDOCHINE

Mercredi 10 octobre 1956. — Présidence de M. Henri Barré, président d'âge. — A l'unanimité et à mains levées, le Bureau précédent a été reconduit; il était ainsi composé:

Président M. Edmond Michelet.

Vice-Présidents..... M. Motais de Narbonne,

M. Brizard.

Secrétaires M. Méric,

M. Susset.

Présidence de M. Edmond Michelet, président. — Après avoir remercié ses collègues de leur marque de confiance, le président leur a donné différentes informations relatives à la situation au Nord et au Sud-Vietnam et il a rappelé que le Royaume du Laos n'avait pas cessé d'affirmer son appartenance à l'Union Française.

La commission a décidé d'entendre, au cours de ses prochaines séances, M. Jean Sainteny, délégué général de la France au Nord-Vietnam et M. J.-P. Danaud, délégué culturel au Sud-Vietnam.

COMMISSION DE COORDINATION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU PROGRÈS TECHNIQUE

Mardi 16 octobre 1956. — Présidence de M. Jean-Louis Fournier, président d'âge. — La commission réunie pour se constituer a, après avoir entendu une brève allocution de M. Jean-Louis Fournier et sur sa proposition, reconduit par acclamations le Bureau ainsi composé:

Président M. Longchambon.

Vice-Présidents..... M. Armengaud,

M. Coudé du Foresto.

Secrétaires M. Jean Bertaud,

M. Chazette.

Présidence de M. Longchambon, président. — Après avoir remercié ses collègues de cette marque de confiance, M. Longchambon rappelle la tâche qui attend la commission : faire connaître le grave problème qui se pose au pays de savoir s'il pourra se maintenir au niveau mondial du progrès technique et indiquer les mesures à prendre pour donner à notre Recherche scientifique son entière efficacité.

Il a rappelé la mission d'enquête confiée à la commission auprès des grands organismes de recherche et a indiqué que les auditions de personnalités et les enquêtes sur place seraient poursuivies afin que la commission présente avant la fin de l'année un rapport d'ensemble.

MM. Coudé du Foresto, Lemaire, Pisani, Primet, notamment, ont évoqué divers chapitres de cet « inventaire » de la Recherche scientifique en France.

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE CHARGÉE DE SUIVRE L'EXÉCUTION ET L'APPLI-CATION DU TRAITÉ DE LA COMMUNAUTÉ EURO-PÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

Mercredi 17 octobre 1956. — Présidence de M. Gadoin, président d'âge. — La commission a procédé à la constitution de son Bureau. M. Coudé du Foresto a été réélu président par acclamations.

Présidence de M. Coudé du Foresto, président. — La commission unanime a élu M. Alric comme vice-président en remplacement de M. Armengaud, devenu membre de l'Assemblée de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

M. Vanrullen a été confirmé dans ses fonctions de secrétaire.